

Catalogue de Formations

2026 2027



Fédération Française

EPGV

COMITÉ RÉGIONAL
PAYS DE LA LOIRE

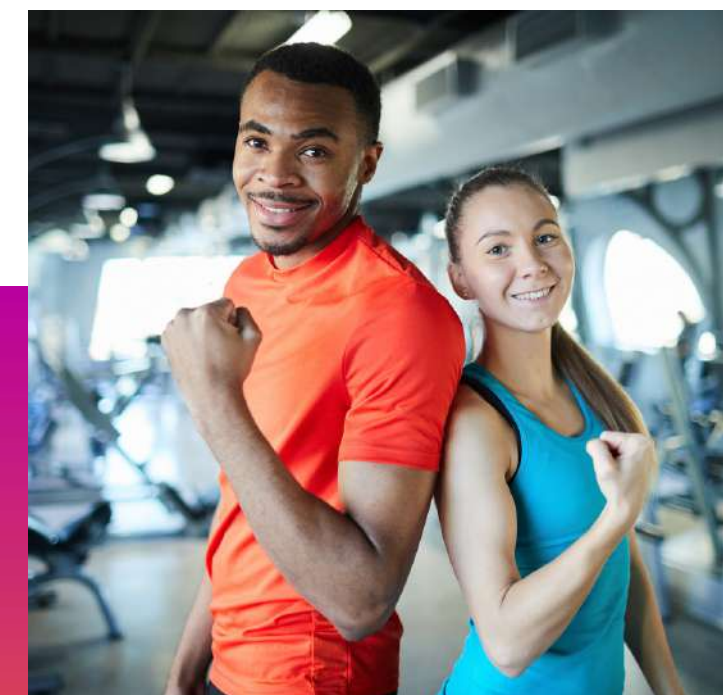


FÉDÉRATION
FRANÇAISE

**SPORT
VITALITÉ**



COMITÉ RÉGIONAL
PAYS DE LA LOIRE



EDITO

Suite à l'adoption du nouveau nom et de sa nouvelle identité visuelle lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 au 26 mars 2026, la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) est devenue à partir du 16 avril 2026 la **Fédération Française de Sport Vitalité (FFSV)** :

À la Fédération Française de Sport Vitalité, le sport ne se mesure pas en performance, mais en sourires retrouvés, en corps réveillés, en liens réactivés.

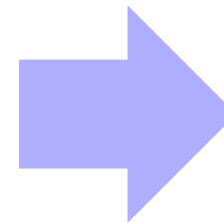
Nous croyons au mouvement comme moteur de vitalité. Bouger pour se sentir vivant. Pour être acteur de son bien-être, de son corps, de son esprit, de sa vie. Chaque séance est une occasion d'activer ses énergies : celles qui stimulent, celles qui rechargent, celles qui libèrent, qui apaisent, qui font du bien. Dans nos espaces chaleureux et bienveillants, le sport devient un terrain de rencontres, de partages, un moment à soi autant qu'un plaisir collectif.

La Fédération Française Sport Vitalité "par l'Éducation Physique et la Gymnastique Volontaire"

Le COMITÉ RÉGIONAL D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PAYS DE LA LOIRE

devient

Le COMITÉ RÉGIONAL SPORT VITALITÉ PAYS DE LA LOIRE





- *Le calendrier des formations pour la saison 2026-2027 / p4*
- *La Formation Professionnelle - CQP ALS / p5*
- *Les Formations Filières Fédérales / p7*
- *Les Formations Continues Approfondissement / p14*
- *Les Formations Dirigeants et bénévoles/ p18*
- *L'organisme de formation et les démarches / p21*
- *Les Conditions Générales de vente / p27*
- *Le réseau EPGV dans les Pays de la Loire / p28*

Calendrier des formations et événements 2026-2027

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Sélection CQP ALS	Formation Dirigeants I-Réseau	Formation SANTÉ		ROB 44*	Formation Dirigeants Niveau 1	Module Commun APA	Formation APA		Convention Sport Santé
Rentr& Sport Santé	Formation Extérieur sport santé	ROB 72*		Formation Dirigeants Niveau 2	Animateur Sport Santé	Accompagnateur Bénévole de Balades	Bien Vieillir - Et Vie Danse		
	Diabète et surpoids				Séance en extérieur		Longe Cote		

- Évènements régionaux
 - Certificat de Qualification Professionnelle
 - Formation Filières - Spécialisation
 - Formation Continue Perfectionnement
 - Formation Continue Découverte
 - Formations pour les dirigeants et bénévoles
- *Remplacement Occasionnel Bénévole

FORMATION PROFESSIONNELLE



DEVENIR ANIMATEUR SPORTIF



Vous êtes en situation de handicap et souhaitez
participer à l'une de nos formations ?
Consultez-nous : nous mettrons tout en œuvre
pour trouver une solution adaptée.





CQP ALS AGEE

Certificat de **Qualification Professionnelle** **Animateur de**
Loisir Sportif Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression

Faites de votre passion pour le sport votre métier avec le CQP ALS AGEE. Une formation courte et professionnelle pour animer en sécurité des activités gymniques d'entretien et d'expression en salle ou en milieu extérieur de proximité protégé.



244h
de formation

+ 5h de
positionnement



DIPLÔME PROFESSIONNEL NIVEAU 4

15 STAGIAIRES

LIEU

CHOLET (49)

LES PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 ans minimum
- Être titulaire du PSC1
- Être titulaire d'une attestation de réussite aux tests techniques spécifiques à la formation (réalisés lors du positionnement)
- En complément, vous devrez impérativement fournir une attestation de stagiaire en formation délivrée à partir du site <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/>

PLUS D'INFORMATIONS 02 40 59 05 44 /
formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr
POUR EN SAVOIR + www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr

**FORMATIONS
FILIERES
FÉDÉRALES
EPGV**



SE SPÉCIALISER



**Vous êtes en situation de handicap et souhaitez
participer à l'une de nos formations ?
Consultez-nous : nous mettrons tout en œuvre
pour trouver une solution adaptée.**



DIABETE ET SURPOIDS

Cette formation est destinée aux animateurs souhaitant mettre en place un programme Diabète et Surpoids auprès de publics atteints de diabète ou en situation de surcharge pondérale afin de les **accompagner vers un mieux-être**. L'Activité Physique est reconnue comme une thérapie non médicamenteuse. Le programme Diabète et Surpoids a pour objectif d'offrir aux personnes souffrant d'une ou de ces deux pathologies chroniques, **une opportunité d'intégrer dans leur vie une pratique régulière d'activités physiques et sportives adaptées**.

28h
de formation



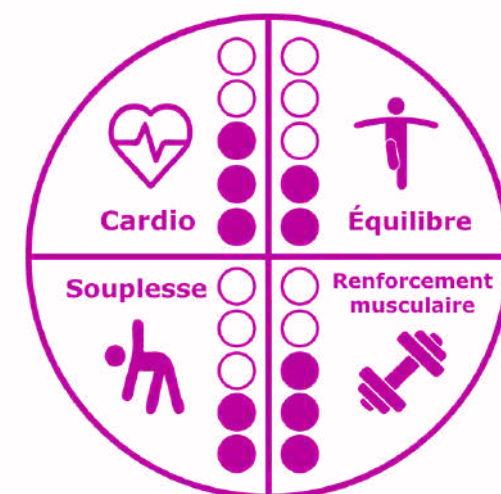
21h
de formation en
présentiel



Mise en situation
professionnelle en structure :
Avoir animé un minimum de 10
séances dans le cadre
d'un Programme Diabète &
Surpoids



7h
Certification



DATE

21 au 23 octobre 2026
Certification : juin 2026

LIEU

CHOLET (49)

15 STAGIAIRES MAX

LES PRÉ-REQUIS

Se référer à la liste indiquée à la page 25 et sur le site internet du Comité Régional et en + :

- Être titulaire de la certification « Module Commun APA
- Justifier de 5 ans d'expériences dans l'animation sportive ou de 2 ans d'expériences en Activités Physiques Adaptées

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de formation

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaydelaloire.fr



ANIMATEUR - ANIMATRICE SPORT SANTÉ

La fédération, pionnière du concept « Sport Santé », vous propose une **formation complète en adéquation avec les nouvelles recommandations de la Haute Autorité de Santé** et un accès à des outils d'information dans le domaine du Sport Santé tel que l'alimentation, le stress, le sommeil afin d'accompagner les licenciés vers un mode de vie sain et actif.

20h
de formation

14h
de formation en
présentiel

1h
Classe virtuelle
de suivi

4h
Mise en situation
en structure

1h
Classe virtuelle
de régulation

DATE

24 et 25 février 2027

LIEU

*Le lieu sera confirmé sur le site du Comité Régional dès septembre 2026

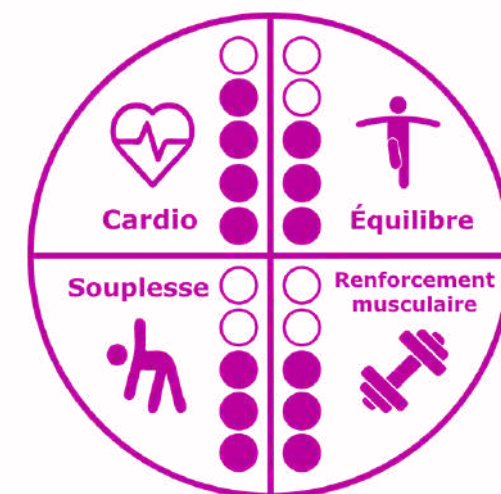
15 STAGIAIRES MAX

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 25 et sur le site internet du Comité Régional

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de formation



PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



SÉANCE SPORT SANTÉ EN EXTÉRIEUR

Dans un contexte où les créations de cours en salle peuvent parfois être difficile (créneaux de salle surchargés) les activités physiques en extérieur sont une solution qui correspond aux envies de la population.

Vous souhaitez développer votre activité mais vous n'êtes pas spécialistes du milieu extérieur. Cette formation vous **apportera les compétences sur la mise en place en extérieur de vos séances d'activités physiques à la portée de tous.**

7h
de formation



7h
de formation en
présentiel

DATE

26 février 2027

LIEU

*Le lieu sera confirmé sur le site du Comité Régional dès septembre 2026

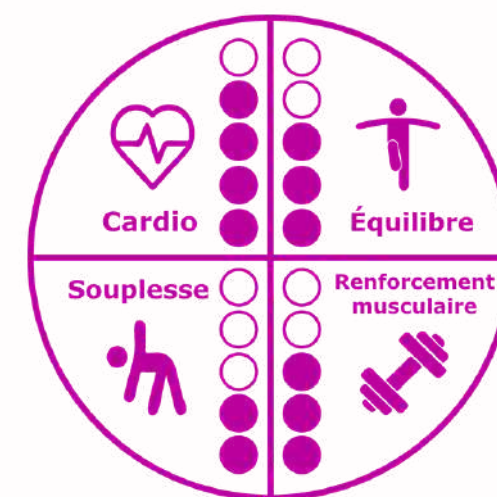
15 STAGIAIRES MAX

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 25 et sur le site internet du Comité Régional

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de formation



PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



MODULE COMMUN APA

La formation propose aux animateurs et animatrices de **compléter leur savoir-faire et savoir-être en matière d'accueil des personnes souffrant d'une maladie chronique**. Elle permet d'animer des séances adaptées issues du **Pack Sport Santé** pour un public atteint d'une Affection de Longue Durée (ALD).

Cette formation inscrite à l'arrêté du 8 novembre 2018 répond aux compétences attendues dans l'annexe I du décret du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée (Sport sur Ordonnance).

28h
de formation

11h

de formation en
e-learning

17h

de formation
en présentiel

DATE

février 2027 (Formation à distance)
Du 3 au 5 mars 2027 (Formation présentiel)

LIEU

GENNES VAL DE LOIRE (49)

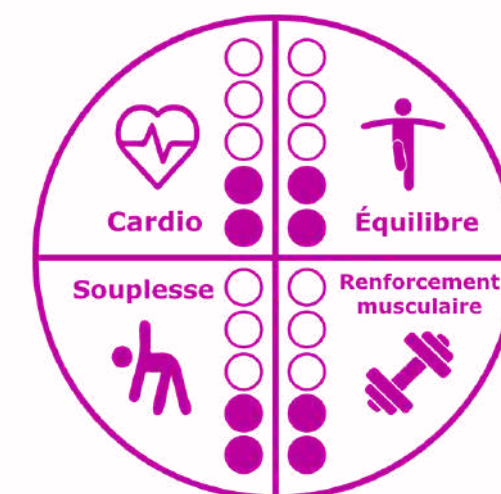
15 STAGIAIRES MAX

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 25 et sur le site internet du Comité Régional et en +
- Posséder une expérience ou un projet professionnel dans le domaine de l'APA

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de formation



PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



SENIORS - BIEN VIEILLIR ET VIE DANSE

La formation « programme Et Vie Danse » permet de renforcer ses connaissances et ses compétences dans l'animation de séances d'activités dansées au sein des clubs et dans l'animation de programme de prévention santé en lien avec les partenaires territoriaux. A l'issue de la formation vous aurez des éléments concrets pour vous aider à créer vos chorégraphies avec **24 fiches chorégraphiques et les musiques associées, 24 clips techniques et le répertoire des éléments chorégraphiques.**

30h30
de formation



10h
de formation
en E-Learning



20h
Formation en
présentiel



Mise en situation
professionnelle en
structure :
Avoir animé un
minimum de 6
séances auprès d'un
public senior



30 minutes
Certification à
distance

DATE

mars 2027 (formation à distance)
21 au 23 avril 2027
Certification : juin 2027

LIEU

*Le lieu sera confirmé sur le site du Comité Régional dès
septembre 2026

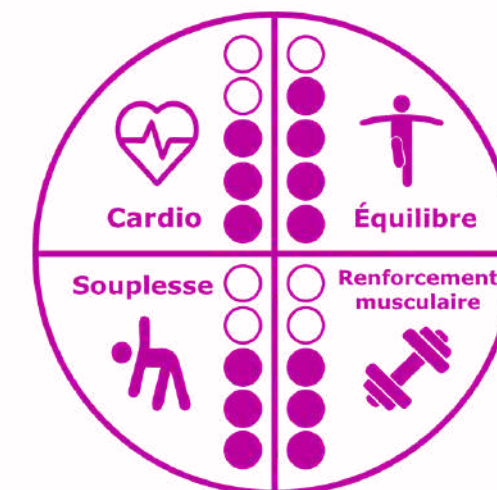
15 STAGIAIRES MAX

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 25
et sur le site internet du Comité Régional

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de
formation



PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr



LONGE CÔTE

La formation Longe Côte vise à former des professionnels à animer des séances sur un site adapté (mer, océan ou lac), connu et reconnu, en toute sécurité et quelles que soient les conditions météorologiques.

Développer vos compétences en vous appropriant :

- les fondamentaux et les techniques de l'activité Longe Côte
- les techniques de préparation d'une sortie Longe Côte et de sauvetage aquatique
- les fondamentaux de la météo marine
- la réglementation d'encadrement de l'activité

**Formation en partenariat avec
la Fédération Française
de Sauvetage et de Secourisme**

34h
de formation

32h
Formation en
présentiel

Mise en situation
professionnelle
en structure EPGV

2h
Classe virtuelle
(retour mise en
situation +
Certification)

DATE

26 au 30 avril 2027

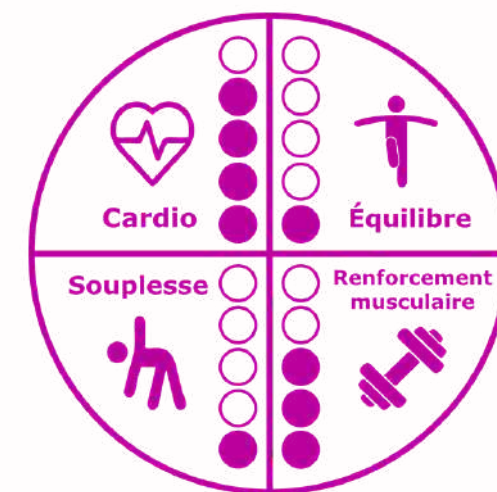
LIEU

LA BAULE

Formation nationale gérée par la
fédération (Direction Technique
Nationale)

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 25 et sur le site internet du Comité Régional et en +
- Avoir une grande aisance aquatique par toutes conditions
- Posséder son propre équipement (combinaison, chaussons)



PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr

FORMATIONS
CONTINUES



SE PERFECTIONNER



Vous êtes en situation de handicap et souhaitez
participer à l'une de nos formations ?
Consultez-nous : nous mettrons tout en œuvre
pour trouver une solution adaptée.





Formation Continue - Approfondir ses connaissances

La formation continue de perfectionnement vous propose de compléter votre savoir-faire et vos connaissances sur un sujet en particulier en lien avec une formation filière. Une journée de pratiques d'activité physique et de retour d'expérience

7h
de formation

FC SANTÉ

21 novembre 2026

Intervenant professionnel : Kinésithérapeute

Contenus :

- Pratique et appropriation de différentes postures avec variantes.
- L'action des abdominaux et la synergie avec le périnée dans la pratique des exercices variées.
- Construction et organisation d'une séquence d'exercices en tenant compte du placement juste.

FC ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES

20 avril 2027

Intervenant professionnel

Contenus :

- Apports de connaissances sur les pathologies
- Partage d'expériences entre professionnels

LES PRÉ-REQUIS

Se référer à la liste indiquée à la page 25 et sur le site internet du Comité Régional

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de formation

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaydelaloire.fr

**FORMATIONS
DIRIGEANT(E)S et
ANIMATEURS(TRICES)**

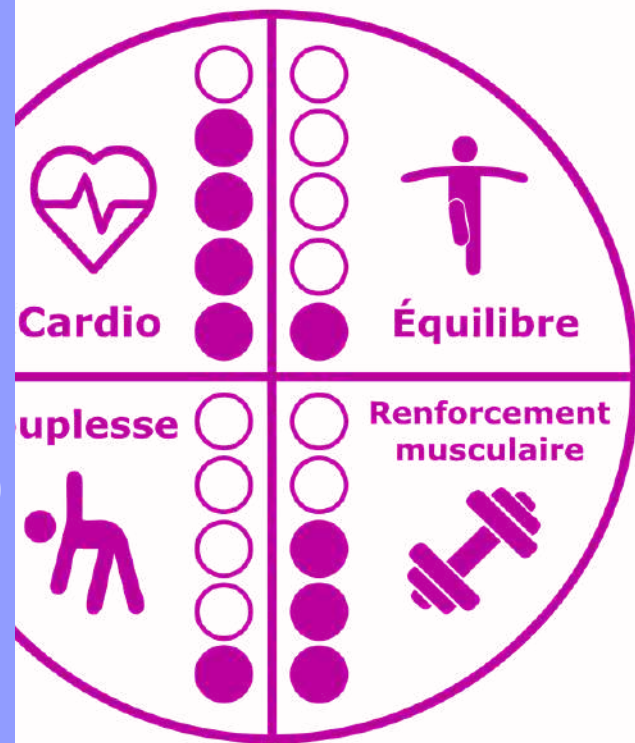


DYNAMISER LE CLUB



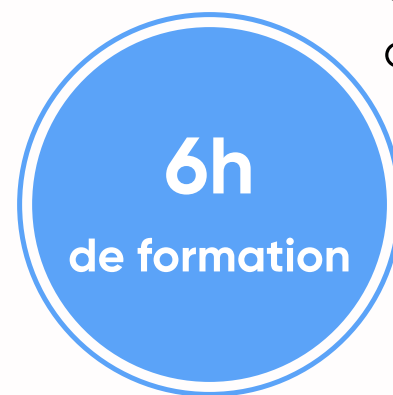
**Vous êtes en situation de handicap et souhaitez
participer à l'une de nos formations ?
Consultez-nous : nous mettrons tout en œuvre
pour trouver une solution adaptée.**





Formation Continue pour le club

Le Comité Régional vous propose une formation innovante pour les professionnel(le)s et les dirigeant(e)s pour mieux comprendre le fonctionnement d'I-Réseau, la mise en place d'une séance d'activités physiques en extérieur et de s'approprier les contenus du Pack Sport Santé, pour un mode de vie plus sain et plus actif pour les licenciés.



FC I-RESEAU et PACK SPORT SANTÉ

10 octobre 2026

*Le lieu sera confirmé sur le site du Comité Régional dès septembre 2026

Contenus pour les animatrices et animateurs :

Matin :

- Pratiquer plusieurs situations en extérieur. (en individuel et en groupe)

Contenus pour les dirigeant(e)s :

Matin :

- S'approprier toutes les fonctionnalités d'I-Réseau (saisie des licences, planification des activités du club,...)

Contenus commun pour les animatrices et animateurs + les dirigeant(e)s :

Après-midi :

- Prise en main de la nouvelle identité fédérale sport vitalité
- S'approprier les composantes du pack sport santé
- Identifier les outils du pack sport santé

LES PRÉ-REQUIS

Se référer à la liste indiquée à la page 25 et sur le site internet du Comité Régional

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de formation

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaydelaloire.fr



Accompagnateur de Balade Bénévoles

La formation d'accompagnateur balade permet d'encadrer des sorties de marche, en milieu urbain ou naturel, dans une démarche bénévole favorisant la pratique de la balade, la découverte du patrimoine et la sensibilisation à la protection de l'environnement¹.

23h
de formation



21h

Formation en
présentiel



2h

Classe virtuelle

DATE

19 au 21 mars 2027 (présentiel)
Juin 2027 (classe virtuelle)

LIEU

ST HILAIRE DE RIEZ

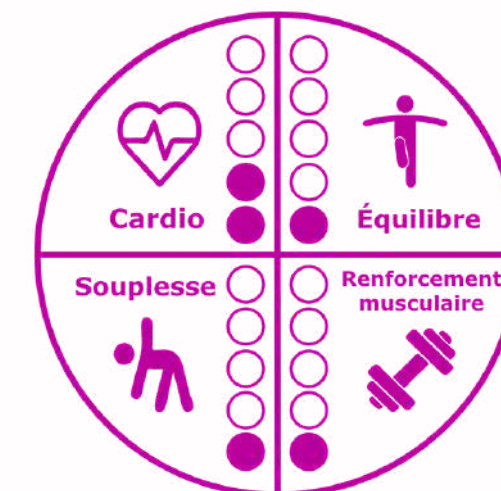
15 STAGIAIRES MAX

LES PRÉ-REQUIS

- Se référer à la liste indiquée à la page 25 et sur le site internet du Comité Régional

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de formation



PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr

**FORMATIONS
DIRIGEANTS et
BÉNÊVOLES**



S'ENGAGER POUR SON CLUB



**Vous êtes en situation de handicap et souhaitez
participer à l'une de nos formations ?
Consultez-nous : nous mettrons tout en œuvre
pour trouver une solution adaptée.**



Formation Dirigeants - Tronc Commun

Formations à destination des dirigeants de clubs EPGV et de CODEP / COREG
Ces formations permettent aux acteurs de terrain de développer leurs compétences. Ces compétences se situent dans différents domaines de gestion d'une association. Cette formation vous permettra de vous situer dans l'environnement fédéral ainsi que d'approfondir la compréhension du rôle de dirigeant de club. Vous serez amené à vous familiariser avec la méthodologie d'un projet associatif en utilisant les nouveaux outils de gestion du club.

13 et 14 février 2027*

*Le lieu sera confirmé sur le site du Comité Régional dès septembre 2026



14h
de formation

limité à 20 STAGIAIRES

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de formation

LES PRÉ-REQUIS

- Être dirigeant licencié à la FFEPGV
- Être membre d'un bureau de club ou du Comité directeur ou EPGV
- En complément, vous devrez impérativement fournir une «attestation d'honorabilité»

Webinaire

Le module de formation en distanciel aborde différents sujets, permettant aux dirigeants de clubs d'avoir un complément d'informations et de connaissances sur la gestion de l'emploi des professionnels. Ce module est réalisé en visio-conférence.

*La date sera confirmée sur le site du Comité Régional

Date : mars ou avril 2027*
L'emploi dans le sport et l'auto-entrepreneariat

Intervenant : URSSAF



4h
d'intervention

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de formation

LES PRÉ-REQUIS

- Être dirigeant licencié à la FFEPGV
- En complément, vous devrez impérativement fournir une «attestation d'honorabilité»

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaydelaloire.fr

Remplacement Occasionnel Bénévole

La finalité de cette démarche consiste à pallier les courtes absences imprévisibles de l'animateur auprès d'un public adulte ou senior actif.
Le Comité Régional, en réponse aux besoins des territoires, a pour mission de favoriser la mise en place de cette procédure auprès des associations affiliées (Service + EPGV)

28 novembre 2026 en SARTHE*

*Le lieu sera confirmé sur le site du Comité Régional dès septembre 2026



7h
de formation

COÛTS DE LA FORMATION

Se référer à la page 26 du catalogue de formation

9 janvier 2027 en LOIRE-ATLANTIQUE*

*Le lieu sera confirmé sur le site du Comité Régional dès septembre 2026

LES PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être licencié à la FFEPGV
- Pratiquer régulièrement les séances de Gymnastique Volontaire
- Être repéré par l'animateur, avec l'accord du Président
- Être titulaire du PSC1 (conseillé)
- En complément, vous devrez impérativement fournir une «attestation d'honorabilité»

PLUS D'INFORMATIONS

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

INSCRIPTIONS

www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr

Les
démarches et
informations
utiles

FÉDÉRATION
FRANÇAISE

SPORT
VITALITÉ



COMITÉ RÉGIONAL
PAYS DE LA LOIRE

»» L'organisme de formation vous accueille



Le service formation du Comité Régional

Pôle Pédagogique

COORDINATION de l'organisme de formation

Virginie GOURDON

Conseillère Technique Sportive

Référente Qualité

Contact info Handicap

DIRECTEUR DE FORMATION

Philippe BARDOUL

Expertise : Tuteur, CQP ALS, Courir, Cross Training, APA, Sport Entreprise, Enfants, Bungy Pump, Sport Santé, Seniors

CONSEILLERE DE FORMATION

Emmanuelle LADOS

Expertise : APA, Sport Santé, Seniors

Pôle Administratif

ASSISTANTE FORMATION

Corinne PIQUET

Accueil des stagiaires, suivi des dossiers, accompagnement financement

COMPTABLE

Annick MELCHIOR

Facturation

DÉMARCHE QUALITÉ

Le Comité Régional EPGV Pays de la Loire s'est engagé dans la démarche qualité en 2017 et a obtenu le référencement Data Dock. Depuis 2021, notre organisme de formation a obtenu la certification Qualiopi délivrée par l'AFNOR, organisme retenu par la FFEPGV pour garantir la certification de tous les organismes de formations EPGV, celui-ci est renouvelé tous les 3 ans.

Tous les indicateurs audités sont conformes pour l'ensemble des formations du Comité Régional EPGV Pays de la Loire. Cette démarche est un réel travail d'équipe au quotidien et pendant toute la saison de la formation. La certification Qualiopi est la garantie :

- D'une prise en charge de formations professionnelles via le compte CPF (Compte Personnel de Formation).
- D'une formation de qualité basée sur 32 indicateurs de la formation.
- D'une adaptation aux besoins spécifiques de chaque stagiaire en formation.
- De l'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes.
- D'une équipe de formateurs qui actualise ses compétences dans différents domaines d'activité.

Un site internet pour toutes vos démarches d'inscriptio

**Vous souhaitez vous inscrire, connectez-vous sur notre site
www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr PUIS "Nos Formations"**

pour en savoir plus sur la formation qui m'intéresse et je m'inscris en remplissant le formulaire correspondant

ÉTAPE 1

Je m'inscris sur la formation que je souhaite réaliser

ÉTAPE 2

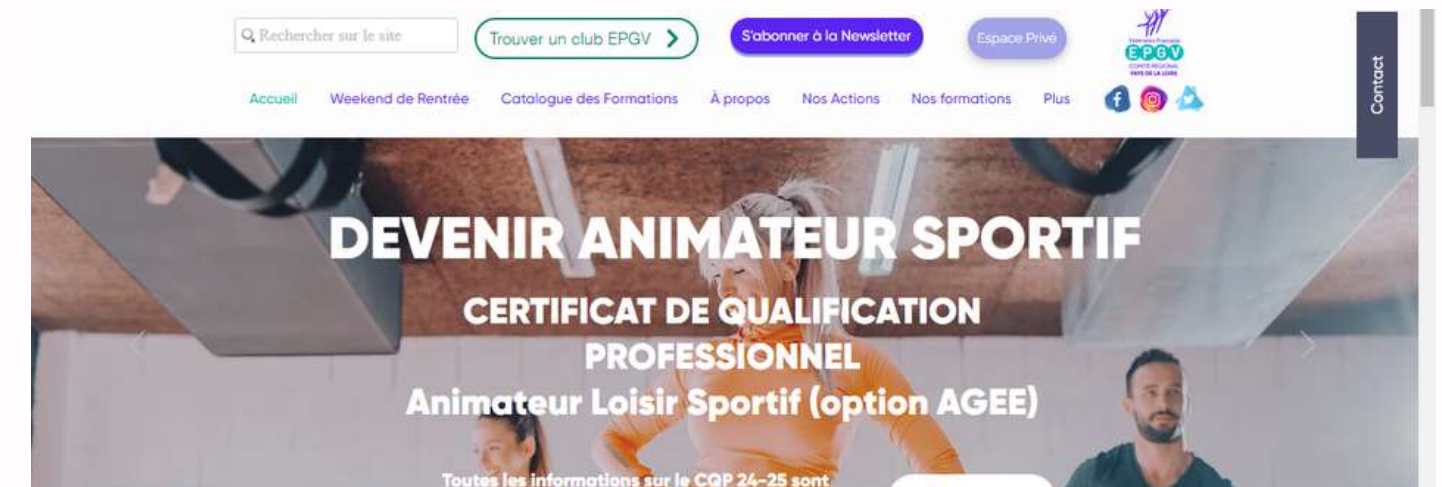
Le Comité Régional m'envoie le devis, le dossier d'inscription et la fiche programme détaillée

ÉTAPE 3

Je complète le dossier avec les pièces administratives et le devis signé pour l'envoyer au COREG

ÉTAPE 4

2 semaines avant le début de la formation, le Comité Régional m'envoie la convocation



Abonnement à la newsletter du Comité Régional, Actualités, Formations, Événements...



EPGV LEARNING

L'application accompagne toute personne souhaitant devenir un/une professionnel/le de l'animation sportive mais également les bénévoles des associations sportives.

Les atouts d'EPGV Learning ? Formez-vous à distance et ancrez vos apprentissages grâce à l'application EPGV Learning



LES DIFFÉRENTES FORMATIONS

CYCLE MÉTIER DE L'ANIMATION

Formations professionnelles

Elles représentent la 1ère marche indispensable pour exercer le métier d'animateur éducateur sportif, à temps partiel ou complet. Ces diplômes sont inscrits au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP). Notre Organisme de Formation est attentif aux évolutions et adaptations de l'environnement. Aussi, lorsque cela est possible et fonctionnel, nous mettons en place une partie des formations à distance. Cela nous permet de prendre en compte une individualisation des parcours de formation.

CYCLE BÉNÉVOLE

Formations dirigeants

Elles permettent de développer les compétences des acteurs du territoire (formation continue des dirigeants des comités départementaux et des clubs) et de reconnaître l'engagement du dirigeant. Les compétences acquises se situent dans différents domaines de gestion d'une association ou de nouvelles technologies de l'information et de communication. Un dirigeant formé a un rôle de complémentarité avec les professionnels qui l'entourent. C'est une des conditions de réussite de développement de club

CYCLE PERFECTIONNEMENT

Filières fédérales

Elles permettent à l'animateur de diversifier, améliorer et consolider ses compétences professionnelles tant au niveau technique que pédagogique. Les formateurs de ce cycle actualisent leurs connaissances et leur savoir-faire de manière permanente et en font bénéficier les stagiaires. Les animateurs peuvent alors adapter leur mise en oeuvre professionnelle aux besoins de leurs clubs et de leur bassin d'emploi, participant ainsi à leur insertion professionnelle et au développement des clubs



LES PRÉ-REQUIS*

* condition ou ensemble de conditions nécessaires pour s'engager dans une action de formation

POUR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- Être âgé de 16 ans minimum
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1)
- Être titulaire d'une attestation de réussite aux tests techniques spécifiques à la formation..
- En complément, vous devrez impérativement fournir une «attestation de stagiaire en formation» délivrée à partir du site <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/>

POUR LES FORMATIONS FILIÈRES FÉDÉRALES et FORMATIONS CONTINUES

- Être licencié à la FFEPGV
- Être titulaire :
 - d'un diplôme Animateur 1er degré Enfants / Adultes / Seniors
 - ou CQP ALS Option AGEE ou JSJO
 - ou d'un diplôme professionnel de niveau IV et plus dans le champ sportif (BPJEPS – STAPS – etc.)
- Être titulaire du PSC1 pour les anciens cursus EPGV (animateurs 1er degré enfant, adulte, senior)
- Être titulaire de la formation "Culture fédérale"
- Être à jour de sa carte professionnelle d'Éducateur Sportif

+ voir sur la fiche programme les prérequis relatifs à l'activité

Tarif par formation

	Coût horaire	Frais de dossier
CQP ALS	17,50€/heure	20€
FORMATION FILIÈRE/CONTINUE ANIMATEURS *	32€/heure	0€
SI ACTION COLLECTIVE AFDAS	100% pris en charge (frais pédagogique uniquement)	0€
FORMATION DIRIGEANTS	32€/heure Formation prise en charge à 100% par le comité régional EPGV Pays de la Loire	0€
FORMATION DIRIGEANTS (2 JOURS)	32€/heure Formation prise en charge à 100% par le comité régional EPGV Pays de la Loire	20€



Formation finançable par l'AFDAS (opérateur de compétence du champ sportif).
Faire la demande de financement auprès de vos employeurs.

Attention, la durée du délais de réponse de l'AFDAS sur les demandes de financement peut aller jusqu'à 2 mois



COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

L'accès aux différents dispositifs de financement dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale, et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès à présent.

CANDIDAT SALARIE

- Départ en formation à l'initiative de l'employeur dans le cadre du Plan de Développement des Compétences : prise en charge de la formation par l'Opérateur de Compétences (OPCO) ou l'employeur.
- Départ en formation à l'initiative du salarié dans le cadre de son Compte Personnel de Formation (CPF) : les actions de formation professionnelle sont prises en charge par votre CPF ou des financements partagés sont possibles. (valable uniquement pour les formations professionnelles)

Le CPF transition professionnelle remplace l'ancien CIF, il est géré par la commission paritaire interprofessionnelle régionale. Si l'OPCO prend en charge le financement de la formation, le COREG EPGV Occitanie gère les aspects administratifs et financiers pour les clubs EPGV.

CANDIDAT DEMANDEUR D'EMPLOI (Uniquement pour les formations professionnelles)

- Demandeur d'emploi indemnisé par France Travail : selon les situations, prise en charge des coûts de formation, des frais de formation et de la rémunération ou de la seule rémunération par France Travail.

Demandeur d'emploi non indemnisé par France Travail : aide possible du Conseil Régional ou d'autres financeurs : se renseigner sur les priorités régionales en matière de formation, être inscrit à France Travail.

CANDIDAT TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Possibilité de prise en charge par le Fonds d'Assurance Formation (FAF) des non salariés, par l'AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise) ou par le FIFPL pour les autoentrepreneurs.

FINANCEMENT PERSONNEL

Le candidat règle personnellement le montant de la formation selon des modalités énoncées dans le contrat de formation. Une aide du COREG est possible pour la formation professionnelle (CQP), se rapprocher de nos services.

CANDIDAT DE - 26 ANS

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir un accompagnement sur une longue période pour prétendre à une aide : financement Conseil Régional, Conseil Départemental (Fond d'Aide aux Jeunes), État (dispositif Sésame avec la DRJSCS), etc.
Aides Comité Régional EPGV

AIDES DU COMITE REGIONAL SPORT VITALITE

Une aide régionale est possible à la suite d'une étude personnalisée. N'hésitez pas à en faire la demande auprès de nos services.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Financement possible AGEFIPH. Se rapprocher des structures CAP emploi départementales.

Désignation

L'association Comité Régional EPGV des Pays de la Loire désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 44 rue Romain Rolland NANTES 44100.

Le Comité Régional EPGV des Pays de la Loire met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à NANTES, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Comité Régional EPGV des Pays de la Loire
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Les présentes conditions de vente s'appliquent pour toutes les formations dispensées par les Organismes de Formation de la Fédération Française SPORT VITALITE

- Au commanditaire et payeur de la formation, ci-après dénommé, le demandeur
- A l'organisateur de la formation, ci-après dénommé, l'organisme de formation
- Au bénéficiaire de la formation, ci-après dénommé, le stagiaire

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le Comité Régional EPGV des Pays de la Loire pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès du Comité Régional EPGV des Pays de la Loire implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

L'inscription à une action de formation nécessite :

L'envoi par le demandeur de la fiche d'inscription dûment remplie

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Les dates limites d'inscriptions doivent être respectées : les dossiers parvenant après la date limite seront acceptés dans la limite des places disponibles.

Devis et attestation

Pour chaque formation, le Comité Régional EPGV des Pays de la Loire s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner au Comité Régional EPGV des Pays de la Loire un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre le Comité Régional EPGV des Pays de la Loire, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, un certificat de réalisation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Le client s'engage à régler le prix de la formation à réception de la facture. Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration ne sont pas pris en compte dans les tarifs indiqués (sauf mention contraire). Le stagiaire dont les frais de formation n'auront pas été réglés ne sera pas accepté en formation.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de l'Organisme de formation donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441- 5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

En cas de paiement effectué par un financeur externe (OPCO, Pôle Emploi, Région, État, etc.) il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement avant l'envoi de la convocation.

Dans le cas où le Comité Régional EPGV des Pays de la Loire ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

En cas d'annulation en cours de formation, les heures effectuées seront facturées.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

- A l'initiative de l'organisme de formation : Il se réserve le droit, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler une formation jusqu'à 7 jours de la date prévue de la prestation. Il en informera le demandeur par courrier et/ou par téléphone. Aucune indemnité ne sera versée au demandeur à raison d'une annulation du fait de l'organisme de formation.

Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'organisme de formation est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses stagiaires. L'organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou d'un événement fortuit.

Sont notamment considérés comme un évènement de force majeure la guerre, les épisodes pandémiques, l'émeute, la grève, le blocage des moyens de transport et des réseaux de télécommunication, les catastrophes naturelles (inondation, déluge, incendie, avalanche...), les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet de l'organisme de formation, ainsi que tous les cas retenus par la jurisprudence et tout autre cas indépendant, irrésistible et extérieur à la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale de la convention de formation.

Sont notamment considérés comme un cas fortuit la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique.

Il est précisé que ces événements sont susceptibles d'entraîner l'annulation d'une action de formation. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Protection des données

L'organisme de formation est amené à recueillir les données personnelles des stagiaires dans le cadre de l'organisation et du déroulement des formations qu'il divulgue (notamment pour les inscriptions, le suivi et l'évaluation des stagiaires, ainsi que les procédures de paiement...). Seuls les services internes de l'organisme de formation sont destinataires de ces données à ce jour.

Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés. Ainsi, le Client est informé que les informations à caractère personnel transmises dans le cadre de la prestation de formation ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à l'organisme de formation.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité des données qui le concernent et auxquelles il a accès.

L'organisme de formation conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre la Fédération Française SPORT VITALITE et ses Clients relèvent de la Loi française.

Attribution des compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE des juridictions du lieu du siège social de l'organisme de formation. Quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.



Le réseau EPGV (sport vitalité) dans les Pays de la Loire



Comité Départemental EPGV MAYENNE

109 Bis avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL
02 43 53 35 47
mayenne@comite-epgv.fr

Comité Départemental EPGV SARTHE

29 boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
02 52 19 21 20
sarthe@comite-epgv.fr

Comité Départemental EPGV LOIRE-ATLANTIQUE

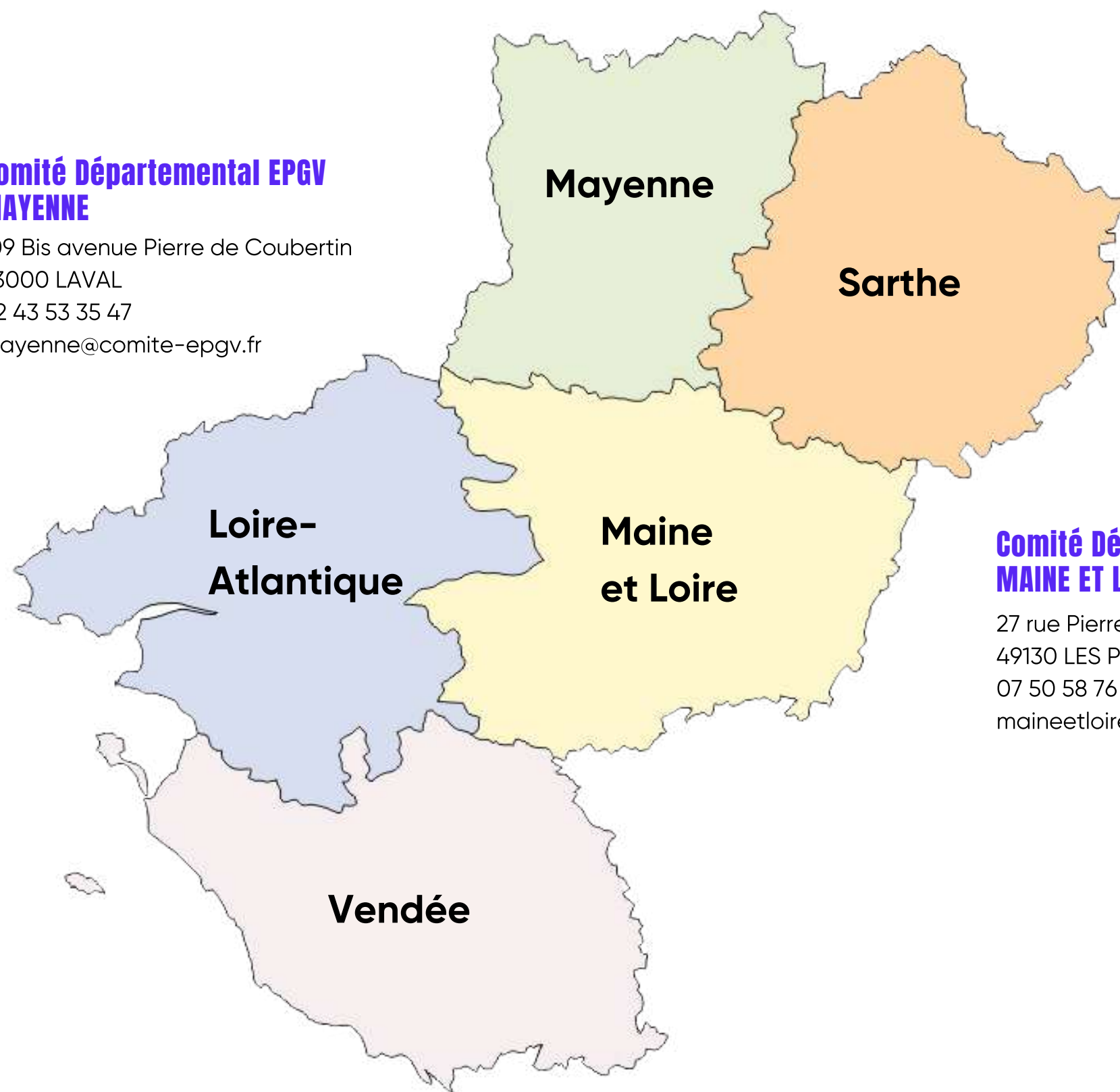
44 rue Romain ROLLAND
44100 NANTES
02 40 40 03 76
loire-atlantique@comite-epgv.fr

Comité Départemental EPGV MAINE ET LOIRE

27 rue Pierre de COUBERTIN
49130 LES PONTS DE CE
07 50 58 76 62
maineetloire@comite-epgv.fr

Comité Départemental EPGV VENDÉE

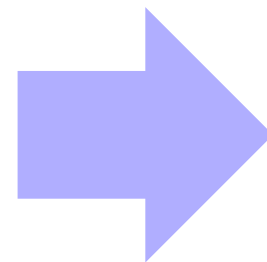
202 boulevard Aristide Briand
85000 LA ROCHE SUR YON
02 51 44 27 18
vendee@comite-epgv.fr



**Le COMITÉ RÉGIONAL D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PAYS DE LA LOIRE**

devient

Le COMITÉ RÉGIONAL SPORT VITALITÉ PAYS DE LA LOIRE



**COMITÉ RÉGIONAL D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PAYS DE LA LOIRE**

02 40 59 05 44

formation.paysdelaloire@comite-epgv.fr

**[www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr/nos-
formations](http://www.sportsante-epgvpaysdelaloire.fr/nos-formations)**

Siège social :
44 Rue Romain ROLLAND
44100 NANTES